



## COMMENT SE REPÉRER DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS ET LEURS FORMATIONS ?

La rubrique "**Autres formations**" du guide élève régional "Entrer dans le Sup après le baccalauréat - rentrée 2019", rassemble un certain nombre de formations préparées par des établissements privés hors contrat. Ces formations peuvent être soit certifiées au RNCP (répertoire national de la certification professionnelle), soit sans reconnaissance officielle, il s'agit alors de certificats d'école. Les coûts de scolarité sont signalés à titre indicatif et sont à vérifier auprès de chaque établissement.

Vous trouverez ci-après des éléments d'informations vous permettant de vous faire une opinion sur ces établissements.

### ↘ CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT PRIVÉ : QUELS STATUTS ?

L'enseignement privé ne constitue pas un ensemble homogène. Sous cette dénomination, on trouve des établissements aux statuts différents.

L'Onisep fait le point sur leurs principales caractéristiques.

<http://www.onisep.fr/Toute-l-actualite-nationale/Etudes-apres-le-bac/Fevrier-2013/Choisir-un-etablissement-privé-quels-statuts>

### ↘ FORMATION : QUELLE RECONNAISSANCE POUR LES DIPLÔMES DU SUPÉRIEUR ?

Grades, titres, certificats d'écoles... comment s'y retrouver dans la jungle des dénominations utilisées ?

L'Onisep fait le point sur les diplômes du supérieur.

<http://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/Après-le-bac/Conseils-et-stratégies-d-etudes/Quelle-reconnaissance-pour-les-diplomes-du-supérieur>